

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 5 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°13 – CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES SUPPORTS

La ville de Dunkerque et le CCAS se sont engagés dans une démarche de mutualisation des services supports dès 2015. Ainsi, les ressources humaines, les ressources financières et la communication bénéficiaient d'une convention unique depuis 2019. Ces services, historiquement municipaux sont dorénavant mutualisés sous forme de services communs avec la communauté urbaine de Dunkerque, rendant ladite convention caduque.

D'autre part, le besoin lié à l'activité du CCAS évoluant, il convient de mettre à jour l'ensemble du processus et les missions mutualisées.

Dans une optique de générer des économies de moyens, de développer des pratiques communes et de créer une meilleure homogénéité de fonctionnement des organisations. La ville de Dunkerque et le CCAS conviennent de poursuivre la collaboration autour de plusieurs thématiques :

- Ressources humaines
- Ressources financières
- Communication
- Informatique
- Commande publique
- Affaires juridiques et assurances
- Pilotage et accompagnement au changement
- Moyens généraux
- Gestion immobilière
- Accueil



La convention ci jointe définit les modalités de mise en commun des services supports auprès du CCAS de la Ville de Dunkerque ainsi que les modalités de gouvernance.

Les coûts de fonctionnement du service commun ont fait l'objet d'une évaluation conjointe entre le CCAS de Dunkerque, la Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine et le coût global a été prévisionnellement fixé à 505 928 euros.

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser la Vice-Présidente à signer ladite convention permettant la mise à disposition du service commun au CCAS de Dunkerque, et tout document s'y afférant.

ADOPTÉ

**Pour le Maire Président,
Par délégation
Signé le 08/12/2023
Leïla NAIDJI**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Leïla NAIDJI".

Vice-présidente du CCAS de Dunkerque

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 28 novembre 2023 pour la séance du 5 décembre 2023 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice
Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Michèle PEPIN